

11/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE FLINES LEZ RACHES

L'an Deux Mille vingt-quatre le 8 juillet à 14 heures, le Centre Communal d'Action Sociale de Flines Lez Râches s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la vice-présidence d'Annie MONNIER, Vice-Présidente, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 1er juillet 2024.

Présentes : Annie Monnier, Annie Butruille, Charafa Ben Lebsir, Christelle Lambert, Pierrette Loquet, Noëllie Rapisarda, Françoise Pasbecq, Brigitte Deregnacourt, Josiane Delattre, Laurence Dufour.

Absente : Véronique Pollet

Excusés : MM. Annie Goupil, Daniel Deregnacourt.

Objet : Convention de partenariat avec la banque alimentaire pour les modes de distribution des colis.

Le conseil d'administration,

Après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 10 voix, décide de poursuivre le partenariat avec la banque alimentaire et autorise Madame la Présidente à signer tout acte y afférent dont la convention de partenariat.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Fait et délibéré les jours, mois et ans
susdits
Pour copie conforme

La Vice-Présidente du CCAS

Signé

Annie MONNIER